

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

Présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI – MM. Lucien PACCALLET, Yves CHOMIER, Christophe POUGHON, Denis BELLIOU, Norbert LACROIX - Mme Myriam THEVENON – MM. Olivier VALLET et Stéphane VIVIER.

Absents excusés : MM. Stéphane PARRIN, Etienne BONNARD, Smail CHERFA – Mmes Caroline CHOPLIN et Yolaine FREYCENON.

Secrétaire de séance : M. Lucien PACCALLET.

Pouvoirs :

M. Stéphane PARRIN à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI

Mme Caroline CHOPLIN à M. Olivier VALLET

Mme Yolaine FREYCENON à M. Christophe POUGHON

- 1) Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.
- 2) Budget communal 2016 – Décision Modificative n° 1 :
Mme le Maire expose que de nombreuses notifications de recettes diverses (Fonds de péréquation intercommunal et communal, Dotation de Solidarité Rurale, remboursement par la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole, etc.) sont parvenues courant septembre 2016 en Mairie. Ces montants n'ont pas été prévus au Budget Primitif 2016 puisqu'ils n'étaient pas définitivement arrêtés. Après en avoir débattu avec le Trésorier Principal, et s'agissant de montants relativement conséquents, il convient d'ajuster les crédits du budget communal afin que ce document soit plus conforme à la réalité.
Les nouveaux montants à inscrire par article budgétaire sont détaillés dans le projet de délibération qui est soumis à chaque Conseiller Municipal.
Après avoir constaté l'équilibre financier de cette décision modificative n°1, les membres présents l'adoptent à l'unanimité.
- 3) Par courriel du 26 septembre 2016, le Trésorier Principal de la Commune a informé la Mairie qu'une nouvelle délibération du Conseil Municipal devait être adoptée en raison du changement de Trésorier au 1^{er} février 2016. L'indemnité de conseil avait été attribuée aux anciens trésoriers. Cette indemnité de conseil est basée sur la moyenne annuelle des dépenses communales réelles des trois derniers exercices à savoir 868 495 € avec application des millièmes prévus par la Loi. Au taux de 100 %, le prorata sur 11 mois d'exercice et déduction des cotisations sociales, le montant de l'indemnité du nouveau Trésorier Principal s'élève à 345,36 €.
Le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette indemnité de conseil à l'unanimité.

- 4) Mme le Maire donne lecture du courrier de la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole qui notifie à ses Communes membres la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016 approuvant l'extension des compétences de cette Communauté Urbaine. Le dossier complet, compte tenu de son volume important, a été joint à chaque Conseiller Municipal avec sa convocation au présent Conseil pour une prise de connaissance anticipée. Dans la mesure à La Terrasse sur Dorlay n'a émis aucune observation sur le passage de la Communauté d'Agglomération St Etienne Métropole en Communauté Urbaine, il serait inconvenant maintenant de ne pas approuver la modification des statuts de cette structure, modification découlant de l'extension de ses compétences.
Ce dossier est approuvé à l'unanimité.
- 5) La proposition de la Société "GENTHIAL – Travaux du Pilat", basée sur la Commune de La Valla en Gier, pour la fourniture de plaquettes forestières alimentant le silo de la chaufferie bois municipale et la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, s'élève à un prix unitaire de 25,75 € HT le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes – unité de quantification des plaquettes ou copeaux de bois pour les chaudières à alimentation automatique). Il est rappelé que le prix du MAP pour la précédente saison de chauffe était de 25,50 € HT. Compte tenu du nombre de bâtiments communaux chauffés et du fait que cette Société a donné toute satisfaction jusqu'alors, il est décidé à l'unanimité de signer le nouveau contrat avec la Société GENTHIAL.
- 6) Mme le Maire confie la présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à M. Stéphane VIVIER, Conseiller Municipal qui a suivi ce dossier. M. VIVIER rappelle que ce PCS devra être disponible dans chaque lieu public susceptible d'accueillir une "cellule" de crise, par exemple, la caserne des sapeurs pompiers. Il ressort que le PCS élaboré à ce jour comporte des erreurs empêchant son approbation. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance prévue le 5 décembre 2016.
- 7) Mme le Maire propose que la Commune, comme par le passé, confie la gestion de sa forêt communale à l'Office National des Forêts (ONF). Cette Administration a remis en Mairie le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2016 – 2035. Cette période est longue mais il est prévu qu'un programme de travaux soit établi chaque année par les services de l'ONF et soumis à l'approbation du pouvoir exécutif. Mme Myriam THEVENON et M. Olivier VALLET souhaitent rencontrer les techniciens de l'ONF chargés de La Terrasse sur Dorlay : Mme le Maire organisera ce rendez-vous.
Le projet d'aménagement 2016 – 2035 de la forêt communale proposé par l'ONF reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du Conseil Municipal.
- 8) Mme le Maire expose la proposition de l'organisme REACTIV relative aux formations du personnel de la cantine et de la crèche en matière d'hygiène. Ces formations sont obligatoires. Pour autant et bien que le tarif soit identique à celui de l'an dernier, Mme le Maire estime que ces formations sont très onéreuses : 1 100 € pour 7 heures. M. Christophe POUGHON précise que ces personnes, salariées de l'APE, relèvent du régime privé et cotisent donc à des organismes de formation : pourquoi ne fait-on pas appel à ceux-ci ? M. Yves CHOMIER répond que cette remarque est juste mais que ce sont les salariés qui choisissent leurs formations. A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de chercher s'il existe d'autres organismes habilités à dispenser ces enseignements à des coûts moindres. Si ce n'est pas le cas, il faut négocier le tarif de REACTIV.

9) Questions diverses :

- a. Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) a transmis l'estimation financière d'installation d'un mât autonome vers l'arrêt de bus du lieu-dit Combe le bas. M. Christophe POUGHON explique qu'il a rencontré les techniciens du SIEL et de l'entreprise SERP chargée de l'entretien de l'éclairage public car il avait remarqué que de nombreux enfants attendaient le bus dans une totale obscurité à cet arrêt. Il rappelle que la mise en place d'un réseau "classique" d'éclairage public est très chère à cet endroit. Le SIEL propose la fourniture et la pose d'un mât autonome alimenté grâce à un panneau photovoltaïque. La durée de vie des batteries est d'environ 10 ans. Le mât diffuse une lumière douce au sol, ce qui matérialise l'arrêt des cars et permet aux usagers de ne pas être dans la pénombre. Après participation du SIEL, le montant restant à la charge de la Commune serait de 2 585 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la réalisation de ces travaux.
- b. M. Christophe POUGHON rappelle qu'il a été décidé de ne plus louer le logement de l'ancienne gare et de l'affecter au Directeur du périscolaire (Alexandre Gonzales). Le SIEL précise que la Commune pourrait faire des économies notamment en termes d'abonnement par le regroupement des compteurs existants (sanitaires publics, local personnel d'entretien, prise extérieure et bureau du périscolaire). Il faudra néanmoins prévoir l'intervention d'un électricien pour relier les compteurs sur un seul tableau électrique (dépense d'environ 200 € HT). Le Conseil Municipal valide unanimement ce regroupement de compteurs.
- c. M. Christophe POUGHON souhaiterait constituer un groupe de travail de 3 / 4 personnes pour étudier le dossier général de l'éclairage public et faire ensuite des propositions au Conseil Municipal. Il rappelle que la Commune possède toujours des ampoules "ballons fluos" qu'il faut remplacer car elles ne sont plus fabriquées et que, d'autre part, elles entraînent des pénalités financières. Il y aurait aussi certainement d'autres points sur le réseau à reprendre. Mme NIEBUDKOWSKI – MM. Yves CHOMIER, Christophe POUGHON et Stéphane VIVIER se présentent pour former ce groupe de travail.
- d. Mme le Maire expose qu'elle a reçu une relance du Directeur du Crédit Agricole pour le paiement de la participation communale au trophée des Jeunes Espoirs. Effectivement, la Commune s'était engagée à verser 200 € mais aucun montant ne figure au Budget Primitif 2016, page 23 "Subventions versées". Il faut donc délibérer pour attribuer cette contribution. Ce dossier est voté à l'unanimité.
- e. Mme le Maire détaille la demande émanant du Comité de Gestion de la Crèche Les Minipouces afin d'obtenir une aide financière de toutes les Communes dont les enfants des résidents bénéficient de la structure pour participer au remplacement des tapis et fauteuils en mousse. Bien que M. POUGHON souligne que l'organisme est très bien géré puisqu'il reçoit chaque année les félicitations de la Caisse d'Allocations Familiales, la majorité des Conseillers Municipaux estiment que la Commune participe déjà conséquemment aux frais de la crèche (paiement du chauffage, etc.). La décision de principe d'une participation à hauteur de 100 € est prise à l'unanimité : Mme le Maire est chargée de faire cette proposition au Comité de Gestion de la Crèche.
- f. Il est rappelé que, dans le cadre du Plan Vigipirate de l'été 2016, de nombreuses circulaires préfectorales demandaient aux Communes de protéger de la vue des passants les enfants fréquentant les écoles, les crèches, les cantines, etc. Un devis pour la pose de films occultants sur les vitres de ces bâtiments a été sollicité : la dépense est de 5 588 € TTC. Ce montant est jugé considérable par les membres du Conseil Municipal. En outre, ils

s'interrogent sur l'utilité d'une telle démarche : lorsque les enfants sont dans les cours extérieures, tout un chacun pourra les voir. Aucune suite ne sera donnée à ce dossier.

- g. Pour information, Mme le Maire indique qu'à ce jour 24 octobre 2016, il y a déjà 25 entreprises qui ont retiré un dossier de consultation pour les travaux de réaménagement de la passerelle, des parkings et des bureaux de la Mairie.
- h. M. Norbert LACROIX soumet l'idée d'organiser une fête sur la Commune en septembre 2017 afin de fédérer et rassembler les administrés. Il est à l'écoute de toutes les suggestions que ses collègues élus lui feraient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.